

CÔTÉ VILLAGE

EUROPE, ASIE, OCÉANIE
du samedi au samedi en Haute Saison

**ARRIVEE 17H
DEPART 10H**

PRIX A LA NUIT ⁽⁵⁾

Nbr Pers.
max

		01.04 23.05	23.05 13.06	13.06 04.07	04.07 18.07	18.07 22.08	22.08 05.09	05.09 19.09	19.09 31.10
Gironde Duo *	2	50.00	73.00	97.00	126.00	135.00	100.00	74.00	50.00
Garonne 4* - Studio PMR *	4 - 3	53.00	77.00	103.00	129.00	138.00	103.00	77.00	53.00
Garonne 4 +* - Gironde 3 *	4 - 3	56.00	80.00	105.00	136.00	142.00	105.00	80.00	56.00
Médoc 4* - Atlantique 4 *	4	59.00	82.00	108.00	142.00	146.00	110.00	82.00	59.00
Périgord - Garonne 4+ Agrandi - Dordogne *	5	63.00	92.00	112.00	150.00	157.00	113.00	92.00	63.00
Villa Aquitaine	5	72.00	100.00	129.00	168.00	174.00	129.00	100.00	72.00
Villa Landes ou Landais	6	78.00	117.00	146.00	194.00	204.00	150.00	117.00	78.00
Villa Amélie - Landes Agrandi	6	88.00	126.00	164.00	211.00	223.00	169.00	126.00	88.00

-15 % ⁽⁶⁾

POUR UN SÉJOUR
DE 2 SEMAINES
CONSÉCUTIVES SUR TOUS LES
HEBERGEMENTS

-25 % ⁽⁷⁾

POUR UN SÉJOUR
DE 3 SEMAINES
CONSÉCUTIVES SUR TOUS LES
HEBERGEMENTS

EARLY BOOKING ⁽⁸⁾

sur les Garonne 4, Garonne 4+,
Bengali, MH Aigrette &
Goélands.
- 10% jusqu'au 31.12.2025 !

CÔTÉ CAMPING

POLYNÉSIE, MÉLÈZES & IFS
du samedi au samedi en Haute Saison

**ARRIVEE : 17H
DEPART : 10H**

PRIX A LA NUIT ⁽⁵⁾

Nbr Pers.
max

		01.04 30.05	30.05 13.06	13.06 04.07	04.07 18.07	18.07 22.08	22.08 29.08	29.08 05.09	05.09 19.09	19.09 31.10
Tente Bengali ⁽⁹⁾ **	4			60.00	104.00	110.00	75.00	60.00		
Cabane Océane **	4			70.00	111.00	119.00	82.00	68.00		
Tente Lodge - Lodge PMR **	5 - 4			74.00	118.00	126.00	85.00	73.00		
Tente Lodge + **	6			77.00	126.00	135.00	95.00	73.00		
MH Goéland	2		72.00	78.00	121.00	130.00	85.00	80.00	72.00	
MH Aigrette	2		74.00	81.00	125.00	133.00	87.00	83.00	74.00	
MH Albatros - Cabane	4		81.00	85.00	127.00	136.00	95.00	92.00	81.00	
NEW MH Cigogne	6		85.00	104.00	130.00	142.00	125.00	104.00	85.00	
Grande Cabane	6		87.00	106.00	132.00	145.00	128.00	106.00	87.00	
MH Confort	2	52.00	79.00	101.00	130.00	140.00	105.00	101.00	79.00	52.00
MH Tradition	4	62.00	91.00	112.00	150.00	157.00	116.00	112.00	91.00	62.00
Chalet Estuaire	6	65.00	95.00	118.00	154.00	164.00	123.00	118.00	95.00	65.00

** Lodge, Cabane océane ou Bengali : ouverture du 13/06 au 05/09, linge de lit fourni - * Hébergement en mitoyenneté -

(5) (6) (7) (8) (9) voir nos conditions générales - Capacité des hébergements, nous contacter. Suppléments : location draps 16€/lit/semaine, location Kit serviettes 13€/semaine - Animal domestique (2) : 6 ou 7€/jour, véhicule supplémentaire (2) : 5€/jour

LES RÉSIDENCES MOBILES

MELEZES

du vendredi au vendredi en Haute Saison

ARRIVEE : 17H

DEPART : 10H

PRIX A LA NUIT (5)

Nbr Pers.
max

01.04 22.05	22.05 12.06	12.06 03.07	03.07 10.07	10.07 17.07	17.07 21.08	21.08 28.08	28.08 04.09	04.09 18.09	18.09 31.10
68.00	96.00	115.00	142.00	152.00	162.00	126.00	115.00	96.00	68.00
72.00	99.00	124.00	145.00	155.00	165.00	142.00	120.00	99.00	72.00

MH ESPACE

4

MH INFINI

4

CÔTÉ PLAGE

AMÉRIQUE DU NORD, AMERIQUE DU SUD & AFRIQUE

du dimanche au dimanche en Haute Saison

ARRIVEE : 17H

DEPART : 10H

PRIX A LA NUIT (5)

Nbr Pers.
max

01.04 24.05	24.05 14.06	14.06 05.07	05.07 19.07	19.07 23.08	23.08 06.09	06.09 20.09	20.09 31.10
68.00	99.00	122.00	164.00	170.00	125.00	99.00	68.00
75.00	107.00	134.00	178.00	187.00	140.00	107.00	75.00
83.00	126.00	150.00	201.00	210.00	157.00	126.00	83.00
97.00	142.00	172.00	238.00	248.00	200.00	142.00	97.00
109.00	156.00	189.00	261.00	275.00	220.00	156.00	109.00
162.00	233.00	300.00	380.00	394.00	310.00	233.00	162.00

Chalet Oléron *

4

Chalet Périgord *

5

Villa Aquitaine

5

Villa Landes ou Landais

6

Villa Landais Tribu - Landais Agrandi

6

Villa Girondin - Landais Tribu Agrandi

6

*hébergements en mitoyenneté. Capacité des hébergements, nous contacter. Suppléments : location draps 16€/lit/semaine, location Kit serviettes 13€/semaine - animal domestique (2) : 6 ou 7€/jour, véhicule supplémentaire (2) : 5€/jour - (5) (6) (7) (8) (9) voir nos conditions générales

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2026

Le versement des arrhes vaut "bon pour accord" des présentes conditions

Informations et règlement des locations

- Les arrivées en location se font à partir de 17:00, les départs jusqu'à maximum 10:00.
- Le stationnement d'un véhicule à proximité de votre hébergement est compris dans le prix de l'hébergement, tout véhicule supplémentaire sera facturé à la nuit.
- KIT BÉBÉ : GRATUIT sur demande et sur réservation uniquement (lit bébé, baignoire, chaise haute).
- **Le solde doit être réglé au plus tard 1 mois avant la date d'arrivée, le défaut de paiement dans ce délai entraînera l'annulation de votre réservation.**
- L'installation de tente, le stationnement de caravane ou de camping-car sont interdits dans les villages de chalets et de mobile-home.
- Sans réservation seules les locations disponibles à l'accueil sont proposées. Un ménage sera facturé pour toute demande particulière.
- Pour toute personne supplémentaire (de + de 3 ans) au nombre de personnes comprises dans la capacité dans la catégorie de l'hébergement, un supplément sera facturé à la nuit.
- Fourniture de couvertures, alèses et oreillers dans tous les habitats. (Lodge, Bengali et Cabanes Océanes : couettes et draps spécifiques fournis).
- Les modifications de réservation sont tolérées sur demande écrite, jusqu'à maximum un mois avant la date d'arrivée, dans la limite de la saison en cours, sans possibilité de remboursement. Des frais seront appliqués (15€/modification)
- **La recharge de véhicules électriques est formellement interdite dans toutes les locations.**

OBLIGATOIRE :

- Caution de 150 € (chèque ou carte bancaire uniquement) par séjour durant toute la saison.
- **État des lieux fait par le client à son arrivée, aucune réclamation en fin de séjour ou postérieure au séjour ne pourra être prise en compte.**

FACULTATIF :

- Location de draps : 16 € par lit et par semaine ou fraction de semaine.
- Location de serviettes : 13 € (Kit confort = 2 grandes serviettes + 2 petites serviettes + 1 tapis).
- Nettoyage de fin de location (si vous ne souhaitez pas le faire vous-même) : de 80 € à 220 € selon le type d'habitat sinon la totalité de la caution sera encaissée, s'il n'a été effectué avant votre départ.
- Prestations hôtelières :

1. Ménage quotidien de 70 € à 150 € (nous consulter)

Petit déjeuner (9:00 à 11:00) (avril à septembre). Formules à partir de 7.50 € par personne, uniquement dans les restaurants du centre.

Conditions d'application des TARIFS & des PROMOTIONS

(2) Animaux domestiques : voir le règlement intérieur § 7. Véhicule supplémentaire où qu'il soit stationné à Euronat (y compris sur le parking extérieur)
(5) Entre le 26.06 et le 13.09 les locations s'entendent exclusivement à la semaine à partir de 17H et jusqu'à 10H, voir les tarifs pour les jours d'arrivée obligatoires. En basse et moyenne saison : Location minimum 2 nuits. Majoration de 20% pour toute location d'une seule nuit.
(6) Pour tout séjour continu de 2 semaines dans le même habitat inclus dans les périodes du 01.04 au 19.07 et du 21.08 au 31.10
(7) Pour tout séjour continu de 3 semaines dans le même habitat inclus dans les périodes du 01.04 au 26.07 et du 07.08 au 31.10
(8) EARLY BOOKING : - 10% jusqu'au 31.12.2025 : sur les Garonne 4, Garonne 4+, Bengali, Dunes, MH Aigrette et Goélants, pour tout séjour d'au moins une semaine et se terminant au maximum le 31 Juillet. Le séjour doit être confirmé avant le 31.12.25. Offre non cumulable avec les autres offres.
FRAIS DE DOSSIER OFFERTS POUR TOUS LES AUTRES SÉJOURS.
TARIFS GARANTIS JUSQU'AU 31.12.25 : Passé cette date, les tarifs pourraient être soumis à des augmentations.
(9) Une tente enfant est tolérée à côté des tentes Bengali au prix de 5,00€/jour en supplément (voir nos conditions pour les dimensions de la tente), tout autre format est interdit, aucun mobilier ou matériel supplémentaire ne sera fourni.
Un supplément sera demandé pour toute personne supplémentaire de + de 3 ans non comprise dans la capacité prévue par l'hébergement (9,00€ par nuit et par personne).

CONDITIONS GÉNÉRALES

OBLIGATOIRE :

Taxe de séjour (sous réserve de modification par la communauté de communes) : de 0.80€ à 1.05€ par nuit et par personne de + 18 ans selon le classement de l'unité d'hébergement. Frais de dossier : Il est perçu une somme de 30 € par réservation. Cette somme reste acquise à la société dans tous les cas. Une réservation n'est considérée comme définitive qu'après réception d'arrhes représentant 25 % au moins du montant total, augmenté des frais de dossier. En cas d'annulation, toutes les sommes versées (frais de dossier, arrhes ou totalité du séjour) restent acquises à la société.
Assurance personnelle : Il appartient au client de s'assurer, Euronat décline toute responsabilité en cas de vol, accidents, incendie, intempéries, etc... et en cas d'incidents relevant de la responsabilité civile du client. Le client dégage la responsabilité d'Euronat en cas de dégâts dus aux chutes de branches, pommes de pins, d'intempéries, de catastrophes naturelles, en cas de vol par effraction, bris de glace, etc.

OPTIONNEL :

Assurance annulation : 2.5% du montant du séjour. La cotisation reste acquise à l'assurance dans tous les cas. Elle est proposée par défaut, merci de nous indiquer clairement si vous ne la souhaitez pas, au plus tard, le jour du paiement des arrhes. Au-delà, votre souscription à l'assurance est considérée comme ferme et aucune demande d'annulation du contrat d'assurance ne pourra être acceptée, le montant de la prime étant versé directement à la compagnie CAMPEZ-COUVERT. Tout sinistre doit être déclaré dans les 5 jours après sa survenance.

Sans assurance et en cas d'annulation, aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

ANIMAUX DOMESTIQUES : Tolérés en laisse (sacs sanitaires fournis) Identification et carnet de vaccination à jour exigés.

Il est interdit de les laisser en divagation ou seuls dans les locations ou sur un emplacement.

CARTES ACCEPTÉES (pour règlement arrhes et séjour) : C.B. – VISA – MASTERCARD.

HEURES d'ARRIVÉE ET DE DÉPART : Le dépassement des horaires entraîne la facturation d'une nuit supplémentaire. En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, la période réservée sera facturée. **NO SHOW** : toute réservation non honorée à la date d'arrivée sera annulée, sans remboursement des montants versés.

MODALITÉS :

- EURONAT est un centre familial. Les personnes seules n'y sont admises que sous certaines conditions (Nous consulter).
- Le PASS sera délivré à votre arrivée, il sera demandé à chaque fois que vous rentrez dans Euronat, et peut être vérifié à tout moment par le personnel d'Euronat. Le PASS donne accès à la piscine d'eau douce, au tir à l'arc, et en haute saison : aux animations, aux activités, aux clubs enfants (nous consulter pour les conditions), aux soirées dansantes et spectacles.

En cas de litige et après avoir saisi le service client de l'établissement, tout client a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par lettre recommandée avec accusé de réception, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client sont les suivantes : www.mediationconso-ame.com - AME CONSO 197 Boulevard Saint Germain, 75007 PARIS

En application de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique et Liberté ». Les données personnelles, directes ou indirectes collectées sont enregistrées pour constituer un dossier client destiné à la gestion et le suivi des réservations, newsletter, page contact, mailing... Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour exercer ce droit veuillez adresser un email à info@euronat.fr.

Extraits du Règlement intérieur

1- CONDITIONS D'ADMISSION ET DE SÉJOUR

Tout séjour à Euronat, à quelque titre que ce soit, implique de la part des personnes concernées, l'acceptation sans réserves, des dispositions du présent-règlement.

Toute infraction pourra entraîner l'expulsion de son auteur avec recours aux forces de l'ordre si nécessaire.

Tenue-vestimentaire : Pour tout usager, à l'intérieur du village et sur la plage, la nudité intégrale est de rigueur, sauf par mauvais temps. Elle est exigée pour certaines activités (tir à l'arc, boomerang, etc.). Elle est par contre proscrite lors des spectacles, des manifestations en salle.

La direction du village peut refuser l'entrée à quiconque, sans avoir à justifier sa décision.

3- INSTALLATIONS

Tentes Annexes : Dans les zones réservées au camping et au caravanning, la déclaration des tentes annexes et l'enregistrement nominatif de leurs occupants sont obligatoires. Les clients locataires d'un emplacement ne peuvent en aucun cas être payés par les occupants de tentes annexes. Selon le Plan d'Urbanisme de la commune de Grayan visé par la préfecture de la Gironde concernant les seules zones destinées à recevoir exclusivement des emplacements de camping et de caravanning, la Direction d' Euronat est amenée à interdire l'installation de tentes, de caravanes et de camping-cars dans les villages de mobile-homes et de bungalows.

6- BRUIT ET SILENCE

Les usagers du village se doivent d'éviter tout bruit ou toute discussion qui pourraient gêner leurs voisins. Les instruments de musique, radio, télévision, électrophone, etc. ne sont tolérés qu'à condition d'être inaudibles dans le voisinage immédiat du lieu d'émission. De 22 heures à 7 heures du matin, le silence est de rigueur dans l'ensemble des villages, du camping/caravanning et des parcs à mobile-homes.

Les rassemblements et réceptions dans l'ensemble des habitats (tentes, caravanes, bungalows, mobile- homes) devront se dérouler de façon à ne jamais gêner les voisins, même pendant la journée.

7- ANIMAUX DOMESTIQUES

Les propriétaires d'animaux domestiques doivent les déclarer à l'accueil et, conformément à la législation en vigueur, présenter impérativement les certificats de vaccination et d'identification. Ils ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils doivent être tenus en laisse, ne pas être enfermés, en l'absence de leurs maîtres, dans les différents habitats ou sur les emplacements. Il est rappelé que les propriétaires d'animaux sont civilement responsables des morsures et dégâts que ces animaux pourraient occasionner. Leurs propriétaires doivent impérativement ramasser leurs déjections (sacs sanitaires fournis gratuitement à la réception sur présentation de la facture supplément animaux domestiques). Ils sont strictement interdits sur les plages Sud et Centrale. Il existe une tolérance sur la plage Nord. Cette tolérance pourra être supprimée en cas de manquement aux règles énoncées ci-dessus.

8- CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VÉHICULES

Pour d'évidentes raisons de sécurité et de calme, la vitesse sur l'ensemble des voies du village, est strictement limitée à 20 km/h. Tout excès constaté et réitéré pourra conduire à la résiliation de l'accès à l'entrée du village, le véhicule étant alors placé sur le parking extérieur d'entrée.

Aucune circulation (y compris bicyclette, skate, patins à roulettes, etc.) n'est autorisée sur le piétonnier du centre commercial. La non-observation de cette mesure pourra entraîner l'exclusion du village.

9- TENUE ET ASPECT DES INSTALLATIONS

A) HYGIÈNE

il est donc interdit :

- de polluer les points d'eau par des eaux usées (vaisselle, lavages, toilette, etc.)
- de laver les voitures, les caravanes, etc.
- d'installer des douches dont le rejet s'effectue directement dans le sol.
- L'accès des animaux aux blocs sanitaires est interdit.

B) PHOTOGRAPHIE/CINÉMA

Il est formellement interdit de photographier ou de filmer une ou plusieurs personnes sans leur consentement. L'infraction au présent Règlement expose le contrevenant à son expulsion immédiate, à la confiscation du film ou de la cassette contenus dans l'appareil, à l'effacement des images numériques.

C) PROPOS ET ATTITUDE

Le port de bijoux corporels intimes est interdit pour éviter son expulsion, le porteur est tenu de les enlever.

Toute personne en état d'ébriété ou occasionnant un scandale quelconque nuisant à la tranquillité du village sera immédiatement expulsée.

10 - SÉCURITÉ

a) Incendie : Les feux ouverts (bois, charbon, etc.) sont rigoureusement interdits. Il en est de même pour les barbecues à charbon de bois. Pour les occupants du camping/caravanning, des barbecues sont mis à disposition, à proximité de certains sanitaires. Ils sont soumis à la stricte et permanente vigilance de leurs utilisateurs.

b) Baignade : En ce qui concerne la piscine, son règlement détaillé est affiché à l'intérieur, mais il est à noter ici la stricte obligation de la nudité pour y accéder.

11 - JEUX

Aucun jeu violent ou gênant (bruit, agitation), en particulier de ballon, ne peut être organisé à proximité de l'habitat. Sur initiative personnelle, ils doivent impérativement se dérouler sur les aires prévues à cet effet.